



## VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

### SAINT AGNAN EN VERCORS - STATION DU COL DE ROUSSET PROPRIETAIRE : DEPARTEMENT DE LA DROME

#### **Situation :**

SAINT AGNAN EN VERCORS - Station du Col de Rousset  
Porte d'entrée de la Réserve naturelle des haut plateaux du Vercors  
Un bâtiment à usage d'accueil de clientèle de groupe, scolaire ou familiale  
A 1300 m d'altitude, à proximité des commerces et équipements de la station

#### **Bien concerné :**

- Locaux d'une surface d'environ 417 m<sup>2</sup>
- Construction de 1987, sur plusieurs niveaux ou demi-niveaux
- Ensemble de bonne qualité de construction
- capacité d'accueil de 48 lits en chambres de 2-4 personnes avec commodités (toilettes/douches)
- salle de restaurant à l'étage avec vue panoramique
- salle d'animation en rez-de-jardin
- Terrain : 1.121 m<sup>2</sup> environ (E 530 et 532)

#### **Equipements :**

- Chauffage central au gaz
- eau chaude sanitaire
- Classé D en consommations énergétiques (206 kWh ep/m<sup>2</sup>.an)  
Classé F en émissions de gaz à effet de serre (57 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an)
- Menuiseries bois double vitrage
  
- Travaux à prévoir : menuiseries à revoir - réseau d'eau et chaudière

**Prix de vente** : 160.000 €

#### **Visite des lieux - renseignements :**

Mme Béatrice CHAVE - Département de la Drôme - Direction des Bâtiments - Pôle Gestion Immobilière  
- tél. 04 75 79 26 78 - mail : [bchave@ladrome.fr](mailto:bchave@ladrome.fr)

**Proposition d'achat** : toute proposition d'achat devra parvenir par mail à [bchave@ladrome.fr](mailto:bchave@ladrome.fr) ou par courrier à Département de la Drôme, Hôtel du Département, Direction des Bâtiments, Mme Béatrice Chave, 26026 VALENCE cedex 9.

Les candidats à l'achat devront fournir à l'appui de leur candidature un mémoire comprenant :

- . la présentation des personnes ou organisme à l'origine de l'offre
- . le projet qui sera réalisé dans l'immeuble en question
- . les conditions suspensives éventuelles
- . le recours ou non à un prêt et si oui pour quel montant ; dans le cas de particuliers, un accord de principe de la banque ou tout document permettant de laisser présager de l'obtention du financement
- . les références des autres éventuelles réalisations
- . la durée de validité de l'offre.

